

Thomas I^{er} Venetz, de Saas

1428/1429 et 1435

On peut comparer la maison Venetz à un arbre planté dans la vallée de Saas, qui aurait, dit-on, des racines secrètes jusqu'à Venise, dont l'épais feuillage s'étendrait en tous sens sur presque tous les dizains du Valais et dont les branches porteraient toutes sortes de fruits, des pommes et des poires savoureuses, mais aussi des pives inutiles et des sorbes brillantes. Cette famille qui fleurit dans la vallée de Saas depuis le début du XIV^e siècle a donné un grand nombre d'hommes d'Etat avisés, de meneurs d'hommes, de femmes courageuses, d'ecclésiastiques, mais aussi de pédants et de redresseurs de torts.

Le grand bailli Thomas (cité entre 1392 et 1446) était le fils d'Anton Venetz, de Saas, et de Francisca, de la famille des majors de Chouson (Saint-Nicolas), qui transmet cette majorie aux Venetz. Thomas avait deux frères, Anton et Johann (ou Jenilto), une sœur, Frantza, mariée à un Ludwig, de Termen, et un demi-frère, Arnold¹.

Après avoir prouvé son patriotisme par sa conduite lors de la guerre de Rarogne², après avoir été sans doute grand-châtelain de Viège, Thomas devint grand bailli en 1428³. Il fut probablement élu par une diète réunie à Viège au mois de juin. Après une période de troubles et de guerres, les notables pouvaient de nouveau songer à des activités pacifiques et salutaires. Il s'agissait de créer en Valais un foyer de vie spirituelle et de revivifier le couvent déserté de Géronde. On fit appel à des carmes et la diète réunie à Viège sous la présidence de Venetz invita solennellement⁴ l'évêque de Sion à remettre aux nouveaux moines de Géronde les biens des chartreux qui y avaient vécu auparavant (juin 1428). Le couvent de Géronde prospéra effectivement et fut cher au peuple valaisan au XV^e siècle; mais l'esprit du XVI^e siècle lui fut fatal et il disparut sans gloire vers 1640.

L'édit de la diète de Loèche du 7 août 1428, présidée par Venetz, est beaucoup moins glorieux: ce code de procédure pour les affaires de sorcellerie prescrit dans une large mesure le recours à la torture⁵. Une folie funeste s'était emparée des esprits; car une autre diète, à Sierre, également présidée par Venetz, revint sur la question des sorcières et des sorciers, le 3 novembre 1428⁶. A la fin de cette année, Thomas était à Sion où, à sa requête (*requisitio*) et à la demande d'autres personnes, le chapitre donna en fief la chapelle de Tous-les-Saints au cleric Anton Ufenbort de Naters (28 décembre 1428)⁷.

¹ ACS, Min. A 43, p. 373 et Min. A 34, p. 459.

² J. GREMAUD, n° 2674, 2679.

³ J. GREMAUD, n° 2787.

⁴ *Ibid.*; la chartre publiée par J. Gremaud portait le sceau de Venetz, aujourd'hui perdu.

⁵ J. GREMAUD, n° 2790.

⁶ J. GREMAUD, n° 2791.

⁷ ACS, Min. A 46, p. 48.

Venez était à nouveau grand bailli en 1435. Un document de cette époque montre qu'il ne maîtrisait pas la langue française, car il recourait aux services d'un interprète nommé Stephan Thoso⁸.

L'accord que Thomas Venetz et les dizains conclurent avec l'évêque André de Gualdo, à Brigue, le 16 mars 1435 est particulièrement important⁹. Il semble avoir été précédé d'âpres querelles et stipule que la Diète est l'instance suprême. Il supprime de fait la souveraineté de l'évêque, tandis que celle de la Diète est solennellement reconnue. Dans la situation ainsi créée, même le titre de prince, que les évêques Silenen et Schiner aimaient à porter, ne pouvait plus faire illusion.

Thomas Venetz est toujours dit «de Saas»¹⁰, mais on ne sait s'il y a toujours résidé. Le 3 octobre 1443, il est témoin à Viège, au cimetière de Notre-Dame¹¹. En août 1446, certainement déjà fort âgé, il représenta le dizain de Viège au serment d'alliance avec la Savoie et Berne¹². C'est sa dernière apparition. Il mourut avant le 22 mai 1453. Il est l'un des premiers inscrits, avec sa femme, Agnes, et ses fils Thomas, Jost et Arnold, dans l'obituaire des Venetz à Saas¹³. Il avait aussi un fils naturel, Anton, qui hérita une large part des talents de son père. Anton fut grand-châtelain d'Hérens; bourgeois de Sion dès 1427, il habitait une maison sise à l'est de la Sionne¹⁴. Ce bâtard était en 1429 vice-bailli, c'est-à-dire lieutenant de son père, dont on voit par là le caractère et l'autoritarisme¹⁵. Plus tard, en 1431, Anton fut grand-châtelain de Sion et il se livra à la chasse aux sorcières comme son père¹⁶.

Un document mis au jour à Törbel¹⁷ mentionne, le 22 mai 1453, une fille du grand bailli Venetz, Margareta, veuve d'Anton Berger, de Törbel, ainsi qu'un autre fils, Theodul, domicilié alors à Tourtemagne.

⁸ ACS, Min. A 251, p. 204.

⁹ J. GREMAUD, n° 2856; A. HEUSLER, *Rechtsquellen des Cantons Wallis*, 148.

¹⁰ Par exemple, le 4 mai 1435: *Thomas Venetz de Sausa ballivus Vallesii* (ACS, Min. A 251, p. 204).

¹¹ AB Viège, F 24.

¹² J. GREMAUD, n° 2981. Certes, Venetz n'est pas désigné comme ancien grand bailli, mais il est nommé avant le grand-châtelain de Viège en charge.

¹³ AP Saas-Grund, D 30.

¹⁴ ACS, Min. A 250, p. 297 et Min. A 48, p. 20.

¹⁵ ACS, Min. A 248, p. 324.

¹⁶ ACS, Min. A 250; il fit brûler comme sorcier un certain Jacquetus de Furno lorsqu'il était grand-châtelain d'Hérens.

¹⁷ Propriété [en 1946] du doyen Schaller à Loèche.